



# École du Sommet

Fierté – Engagement – Empathie

## INFORMATIONS IMPORTANTES - RENTRÉE SCOLAIRE 2023-2024

### 1- Site web de l'école

Nous vous invitons à consulter notre site web [somett.cssd.gouv.qc.ca](http://somett.cssd.gouv.qc.ca). Vous y retrouverez, en version électronique, diverses informations pertinentes pour la prochaine année scolaire.

### 2- Vente des cahiers d'exercices par la librairie COOPSCO

La librairie COOPSCO se présentera à l'école **le vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2023** afin de remettre les cahiers d'exercices aux élèves. Vous recevrez une enveloppe dans laquelle vous devrez déposer le **montant exact** et votre enfant la remettra à l'employé de la librairie la journée de la distribution. Les parents qui n'auront pas transmis le montant dans une enveloppe devront se déplacer à la librairie pour se procurer les cahiers d'exercices. L'information leur sera transmise dans le sac à dos de leur enfant après le départ de la librairie.

### 3- Liste des effets scolaires 2023-2024 et paiement des frais chargés aux parents

Nous déposons, sur le site web de l'établissement, la liste qui comprend tous les effets scolaires ainsi que le montant à prévoir pour les cahiers d'exercices et les frais exigés aux parents. Vous pouvez vous procurer les effets scolaires au magasin de votre choix. Nous vous encourageons à utiliser les effets de la dernière année qui sont réutilisables.

Lors de la première semaine d'école, nous remettrons une enveloppe dans laquelle vous pourrez déposer le montant exact en **argent comptant** pour les frais chargés aux parents. Vous aurez jusqu'au vendredi 8 septembre pour effectuer le paiement. Veuillez prendre note que vous devez payer le « montant exact » indiqué sur l'état de compte, car **il n'y aura pas de remboursement monétaire**. L'argent en trop sera déposé dans le compte soutien aux familles.

Il vous est également possible d'effectuer un paiement internet. La procédure vous sera expliquée dans un courriel en début d'année scolaire.

### 4- Identification des effets scolaires

Tous les effets scolaires (incluant crayons de couleur, crayons à mine, stylos et marqueurs) ainsi que les vêtements doivent être identifiés au nom de l'enfant. Cette identification facilite grandement la distribution des objets perdus.

## 5- Précolaire 4 ans et 5 ans

Une entrée progressive aura lieu dans la première semaine d'école. D'autres détails vous sont transmis sous l'onglet « précolaire ».

## 6- Éducation physique

Votre enfant doit avoir une paire d'espadrilles d'intérieur (et non des souliers d'extérieur) avec lacets et ne marquant pas le plancher pour les groupes de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année (à laisser à l'école). Les espadrilles avec velcro sont permises pour les petits du précolaire à la 2<sup>e</sup> année. Les espadrilles plate-forme ou de type « skate » sont interdites, car elles ne sont pas sécuritaires.

## 7- Inscription au Service de garde

À partir du lundi 14 août, il vous sera possible de communiquer avec le Service de garde au **(819) 931-2304** afin d'y inscrire votre enfant si cette démarche n'a pas déjà été effectuée. Le service sera offert à compter du 24 août et votre enfant doit être inscrit pour y participer.

## 8- Horaire du secrétariat

Vous pouvez téléphoner (819-931-2303) et laisser un message sur notre boîte vocale en tout temps. Laissez-nous un message détaillé et dès notre retour, nous vous rappellerons. Des formulaires pour un changement d'adresse ou un Avis de départ sont disponibles sur notre site web [somet.cssd.gouv.qc.ca](http://somet.cssd.gouv.qc.ca).

## 9- HORAIRE DE L'ÉCOLE

### Secrétariat

Ouvert	8 h 15 à 12 h 15
Fermé	12 h 15 à 13 h 15
Ouvert	13 h 15 à 16 h 15

### Précolaire

AM-	8h40 à 12h05
Dîner	12h05 à 13 h 20
PM-	13 h 25 à 14h53

### Primaire

AM-	8 h 40 à 12 h 05
Dîner	12 h 05 à 13 h 20
PM-	13 h 25 à 15h45